



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf. : 16-44942-2019)

N/Réf. : AA/UCL20391_649_Dieweg296

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 13 -07- 2020

Objet : UCCLE. Dieweg 296. Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation, l'extension et le réaménagement d'une maison unifamiliale.

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 02/06/2020, reçu le 03/06/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/06/2020.

Étendue de la protection

Le bien concerné est situé dans la zone de protection de la maison -classée - Grégoire-Lagasse située au n° 292 Dieweg – (arch. H. VAN DE VELDE)



Historique de la demande

La CRMS a rendu un avis sur une première version du projet lors de sa séance du 15 janvier 2020

Analyse de la demande

Le projet concerne le n°296, à savoir l'habitation de droite d'un ensemble jumelé sous pignon comprenant deux habitations unifamiliales (Dieweg 296 et 294) conçues de manière symétrique et qui se caractérisent encore de cette façon malgré quelques modifications mineures qui les distinguent l'une et l'autre, comme la couleur des châssis. Pour le reste l'ensemble est simple, cohérent et caractérisé par sa symétrie. Les murs extérieurs sont revêtus d'un enduit blanc sur soubassement (en briquettes ?), les toitures sont en tuiles rouges, les baies sont implantées de manière régulière et symétrique. Les entrées des habitations sont localisées sur les façades latérales.

1/3

Les élévations ci-dessous exposent les différents travaux envisagés en façades, en situation existante, dans le permis introduit en 2019 (analysé par la CRMS en janvier 2020) et le nouveau projet modifié, objet de la demande avec en rouge, identification des modifications

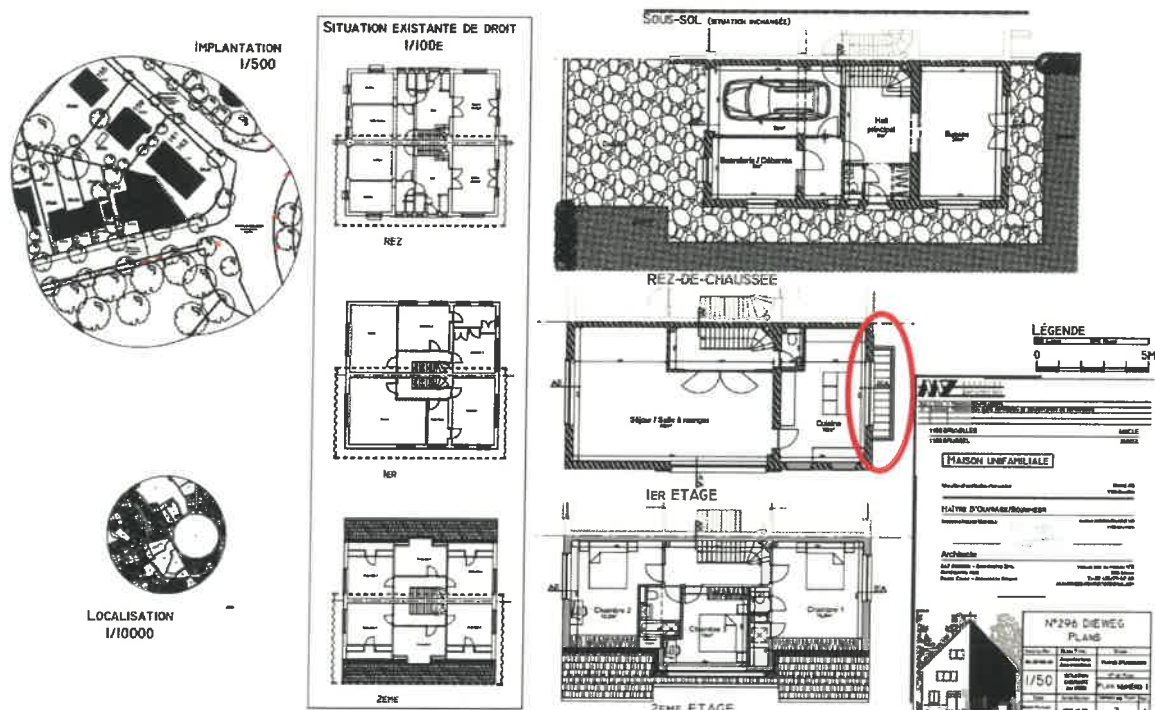


Avis

En janvier 2020, la CRMS a rendu un avis défavorable sur le projet de 2019. La CRMS écrivait ceci : *Le projet s'inscrit dans une approche contemporaine manquant de qualité architecturale et d'intégration harmonieuse et proportionnée à la double maison jumelée qui se distingue par une architecture sobre, cohérente et parfaitement symétrique, et caractérise l'environnement immédiat de la maison Grégoire. L'extension est proposée sur la façade latérale de droite et ne fait donc pas directement face à la maison Grégoire, certes. Mais elle ouvre aussi la voie à une demande similaire sur la façade latérale gauche, ce qui serait encore moins acceptable dans l'environnement de la maison de Van de Velde. La CRMS est donc défavorable au projet.*

La nouvelle mouture du projet est plus mesurée que le projet précédent mais la CRMS demeure réservée sur l'intervention et sa qualité et formule les remarques suivantes:

1. La lucarne en façade latérale, à 5 divisions, reste imposante et suppose l'interruption de la ligne de corniche, contrairement à la maison jumelle. Au 2^{ème} étage, la division de droite est rendue opaque (elle correspond à l'espace de douche qui est équipé d'un mur) et celle de gauche donne sur un petit retrait. Cette configuration n'est convaincante ni en plan ni en élévation. Une lucarne de moins grande emprise et d'une composition mieux intégrée à la typologie de la maison pourrait garantir le confort de la chambre 3;
2. La CRMS constate une diversité de choix de matériaux & teintes pour les différents ouvrages : tuiles rouges, châssis en aluminium blanc dans lucarne en zinc anthracite, crépi clair, ... Elle recommande d'opter pour des matériaux d'intégration à l'existant pour maintenir un maximum d'unité avec la maison jumelle, l'ensemble est cohérent et constitue en effet l'environnement immédiat de la Maison Grégoire ;
3. Enfin, en façade arrière, au niveau de la cuisine (plan du 1^{er} étage), le dessin d'une structure est représenté. Cette structure n'apparaît pas en élévation. Qu'en est-il ?



Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à urban.brussels : M. Kreutz et H. Lelievre ; BUP-DU : S. Lagrillière ; urban_avis.advies@urban.brussels, Carine Vandermissen, Maxime Badard, crms@urban.brussels
Commune : Bruschi Aurelia (abruschi@uccl.brussels) Nathalie Suhorochko (nsuhorochko@uccl.brussels)